

Rappel du dispositif « Argent de Poche »



DISPOSITIF
ARGENT DE POCHÉ

Pour qui ?

Les jeunes de 16 ans révolus et jusqu'à la veille de leurs 18 ans.

Quand ?

Dates à définir par la commune selon les périodes souhaitées.

Où ?

Au sein des services municipaux.

Avec qui ?

Les agents communaux des services concernés par les missions proposées.

Pour faire quoi ?

Le désherbage, du ponçage et de la peinture, l'entretien de locaux, du rangement, de l'archivage...

Pour quelle durée ?

Les missions sont proposées sur des demi-journées de 3h.

Les demi-journées sont réparties sur l'ensemble des participants, en fonction des besoins des services.

Leur nombre est donc variable d'une année à l'autre.

Combien ?

Chaque demi-journée est rémunérée 15€.



Ce n'est pas parce que vous êtes disponible, qu'une demi-journée vous sera forcément attribuée.

Seuls les dossiers complets (remplis correctement et accompagnés des justificatifs demandés) seront acceptés.

Les missions seront affectées en respectant l'équité et l'âge des participants.

Par exemple : Les jeunes qui ne travailleront pas durant les vacances d'hiver seront prioritaires pour les périodes suivantes. Ceux qui auront 18 ans l'été travailleront en février et / ou avril.

Pour candidater, merci de retourner le dossier accompagné des pièces suivantes à la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine (13 Bld Edgar Quinet)

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Charte d'engagement co-signée
- Justificatif de domicile (Ex : facture énergie)
- Photocopie de l'attestation d'assuré social (N° de sécurité sociale)

Pour toutes informations contacter Sébastien Trouvé :

Mde-trouve@cc-parthenay-gatine.fr

05 49 94 23 46